

LA LETTRE DU Souffle

N°82
MAI
2016

P 2-7 Notre grand dossier

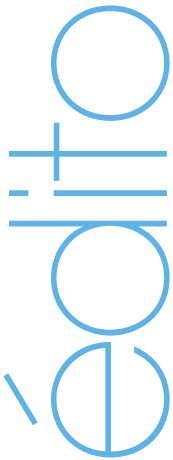
Jeunes et produits inhalés
p 2-4 Le point sur la consommation de tabac et du cannabis chez les jeunes

p 5-6 Comment protéger les jeunes du tabac et du cannabis ?

p 7 Sevrage du tabac et du cannabis chez les jeunes

p 8 Les actualités de la Fondation du Souffle

Protégeons les jeunes du tabac et des produits inhalés !



Plus de 200 000 mineurs commencent à fumer en France chaque année. Presqu'un tiers des jeunes Français de 17 ans fument du tabac. Une proportion très importante, beaucoup plus que dans d'autres pays. En Norvège, par exemple, « seulement » 14 % des adolescents de 17 ans fument et 12 % aux États-Unis. Il faut y voir un échec de notre politique de lutte contre le tabagisme. La loi Evin n'est pas toujours respectée, notamment en ce qui concerne la publicité autour du tabagisme. Or, nous ne savons que trop combien les jeunes sont sensibles au marketing. D'autant plus que l'industrie du tabac n'hésite pas à cibler les films et les réseaux sociaux, prisés par les adolescents. En outre, nous sommes en retard par rapport à bien d'autres pays - qui ont réussi à faire baisser le pourcentage de fumeurs - en ce qui concerne l'application de la CCLAT, la Convention-Cadre de l'OMS.

Hausse de la consommation de cannabis chez les jeunes

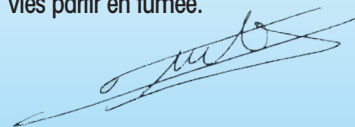
Outre le tabac, les jeunes de notre pays sont de plus en plus nombreux à consommer du cannabis. D'après des enquêtes récentes, près de 50 % des jeunes de 17 ans déclarent avoir fumé du cannabis. Un chiffre inquiétant quand on connaît le danger du cannabis pour la santé : effets sur le cerveau mais aussi impact délétère sur le système respiratoire.

Hausse de l'expérimentation de la e-cigarette chez les jeunes

A souligner aussi, de nombreux adolescents testent les cigarettes électroniques. Celles-ci, en maintenant la gestuelle du fumeur et en initiant à la nicotine, ne rassurent pas complètement les associations de lutte contre le tabagisme, même si elles sont finalement bien moins nocives que les cigarettes et ne semblent pas clairement favoriser le tabagisme ultérieur.

Protéger les jeunes des produits toxiques inhalés, une urgence

Nos autorités vont devoir frapper fort pour faire baisser tous ces chiffres. Les différents moyens à mettre en œuvre divisent, mais les experts sont d'accord pour dire qu'une hausse brutale des prix du tabac est essentielle, tout comme la déconstruction de l'image positive du tabac. Pour cela, maintenons la pression pour que la loi Evin soit réellement appliquée ; que les espaces publics soient tous non-fumeurs et que l'industrie du tabac ne puisse pas promouvoir ses produits ; informons les jeunes des manœuvres des cigarettiers. Enfin, il est essentiel que les professionnels de santé soient formés à l'aide au sevrage tabagique et à la prise en charge des consommateurs de cannabis, y compris ceux du plus jeune âge, et que des programmes de prévention adaptés soient organisés. Autant d'actions mises en place et/ou soutenues par la Fondation du Souffle. Les pneumologues restent mobilisés avec la Fondation. Nous ne pouvons pas laisser tant de jeunes vies partir en fumée.



Pr Thierry Urban
Pneumologue et cancérologue
au CHU d'Angers



NOTRE GRAND DOSSIER

Jeunes et produits inhalés

25 ans après la loi Evin, où en est la consommation de tabac, mais aussi de cannabis des jeunes Français ? Le point sur ce vaste enjeu de Santé Publique.

Un jeune français sur 3 fume ! L'enquête Escapad réalisée auprès des jeunes français de 17 ans, nous apprend que le tabagisme a augmenté entre 2011 et 2014, passant de 31,5 % à 32,4 %. C'est le fait de l'augmentation du tabagisme quotidien chez les jeunes filles qui passe de 30,2 % à 31,9 % alors que cet indicateur reste stable chez les jeunes hommes (33 %). Chez les collégiens, l'expérimentation de la cigarette n'a pas diminué non plus : elle va de 10 % en 6e à 49 % en 3ème.

Source : Enquete Escapad (Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation A la Défense), Spilka et al, 2015

La France se situe parmi les pays qui comptent le plus de jeunes fumeurs. L'enquête européenne Espad réalisée auprès d'adolescents scolarisés en 2011, a montré que la France (38 %) était très au-dessus de la moyenne (28 %) quant à la fréquence de fumeurs de 15/16 ans au cours des trente jours écoulés. Les chiffres de différents pays sont en effet bien inférieurs : Royaume-Uni (23 %), Irlande (21 %), Norvège (14 %). Ce chiffre est de 12 % aux Etats-Unis

Espad: European School Survey on Alcohol and Other Drugs, enquête menée dans 36 pays en Europe www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs

La cigarette électronique de plus en plus utilisée pour fumer du cannabis

Une étude américaine (portant sur 3847 adolescents) parue récemment indique qu'aux Etats-Unis, la cigarette électronique est de plus en plus utilisée par les jeunes pour consommer du cannabis. Un lycéen sur 5 l'aurait utilisée dans ce but. Cet usage est encore anecdotique en France pour l'instant, mais n'est pas sans soulever un certain nombre de questions. Les conséquences sanitaires du vapotage à moyen/long terme de tetrahydrocannabinol (THC), notamment chez les adolescents, sont inconnues à ce jour, faute d'étude. Autre inquiétude : le vapotage de cannabinoïdes chez les jeunes ne risque-t-il pas d'être une passerelle vers la consommation de cannabis? Et cela à un âge plus précoce?

Source: Morean ME, Kong G, Camenga DR, Cavallo DA, Krishnan-Sarin S. High School Students' Use of Electronic Cigarettes to Vaporize Cannabis. *Pediatrics*. 2015 Oct;136(4):611-6. doi: 10.1542/peds.2015-1727. Epub 2015 Sep

ZOOM SUR

Les nouveaux comportements : les jeunes Français et les cigarettes électroniques

En 2014, près d'un jeune sur deux déclarait avoir déjà fait usage d'une cigarette électronique au cours de sa vie et 2,5 % disaient l'utiliser tous les jours, les garçons plus souvent que les filles (3,1 % vs 1,8 %). Une enquête sur l'usage de la cigarette électronique et du tabac en milieu scolaire (réalisée par le Comité Départemental contre les Maladies Respiratoires de Loire-Atlantique - CDMR44 - en 2014, auprès de plus de 3000 élèves) a montré que le taux d'expérimentation de la cigarette électronique chez les adolescents était de 56 %, un taux proche de celui d'expérimentation du tabac (61 %).

Il n'a pas encore été observé dans des études que la cigarette électronique pouvait introduire une dépendance à la nicotine et avoir ainsi un effet passerelle vers la cigarette ; ainsi, l'enquête du CDMR 44 révèle que l'expérimentation du tabac est presque toujours antérieure à celle de la cigarette électronique. Cependant, les cigarettes électroniques, en reproduisant la gestuelle du fumeur, pourraient banaliser le fait de fumer.

Sources : Enquête ESCAPAD 2014 / Stenger N., Chailleux E. - Revue des maladies respiratoires 2016, 33, 56-62

**L'avis du tabacologue :
le Dr Béatrice le Maître,
CHU de Caen**

« Bien sûr, il faut avoir conscience que les jeunes sont une cible fantastique pour le marché du tabac et, aujourd'hui, de la cigarette électronique.

Les stratégies de marketing social des industriels ciblent très bien les jeunes. Mais, de façon très pragmatique, mieux vaut un adolescent qui « vapote » plutôt qu'un adolescent qui fume. »

**Hausse de la consommation
de cannabis chez les jeunes**

L'enquête 2015 de l'Office Français des drogues et des toxicomanies (OFDT) a montré que la consommation de cannabis était en hausse chez les jeunes, après 11 ans de baisse. 47,8 % des jeunes de 17 ans déclarent avoir déjà consommé du cannabis, contre 41,5 % en 2011. La dernière étude ESCAPAD révèle que cette hausse est surtout le fait de la consommation des filles qui serait en progression.



LA LOI EVIN, RÉUSSITES ET FAIBLESSES

La loi Evin, dont le texte a été voté le 10 janvier 1991, a permis une évolution en matière de comportements et de connaissances sur la dangerosité du tabac. Elle a aussi permis une baisse de la consommation entre 1991 et 1997, baisse qui était accentuée à chaque hausse significative du prix du tabac. Cependant, le tabagisme, en baisse chez les hommes, est en hausse constante chez les femmes, dont les jeunes.

La loi Evin n'a pas été remise en cause depuis cette date, mais cette loi est parfois mal appliquée. Ainsi, l'interdiction est souvent contournée dans certains lieux, par exemple les terrasses bâchées.

D'autre part, la publicité et la propagande, théoriquement interdites, sont très courantes - parfois de manière détournée -, notamment dans les films et les magazines. La députée et médecin cancérologue Michèle Delaunay a récemment demandé la création d'une commission d'enquête parlementaire sur l'influence du lobby du tabac en direction des parlementaires.

Rappel : la loi Evin interdit la publicité, la distribution gratuite et les parrainages du tabac, sauf dans les débits de tabac. Elle prévoit également la hausse des prix, l'interdiction de fumer dans les locaux à usage collectif et l'interdiction de la vente de tabac aux moins de 18 ans. Le décret du 15 novembre 2006 a modifié la loi Evin et a étendu l'interdiction de fumer à d'autres lieux à usage collectif.

Source: conférence de presse de l'Alliance Contre le Tabac sur les 25 ans de la Loi Evin, 8/01/ 2016

DÉPÉNALISER LE CANNABIS POUR FAIRE BAISSER LA CONSOMMATION?

En France, la loi de 1970 sur les stupéfiants est très répressive, or c'est un des pays où la consommation de cannabis est très importante. Sortir de la loi de 1970 apparaît pour certains acteurs sanitaires comme une solution pour faire diminuer la consommation de cannabis. Aux Etats-Unis, où l'usage récréatif du cannabis est permis, la moitié de la consommation de cannabis se fait sous forme vaporisée, avec des produits contrôlés.

Source: conférence de presse de présentation du Congrès de pneumologie de langue française (CPLF), 14 janvier 2016

NOTRE GRAND DOSSIER

Jeunes et produits inhalés

La consommation de tabac et/ou de cannabis a des impacts sur la santé des jeunes, à court et à plus long terme. Les systèmes de réduction des risques peuvent-ils être une des solutions pour protéger leur santé ?



Consommation de cannabis : des effets néfastes pour le système broncho-pulmonaire

Outre ses effets bien connus sur le cerveau, le cannabis est dangereux pour le système respiratoire. Même si ses effets sont parfois difficiles à dissocier du tabac, le plus souvent consommé avec le cannabis, il semble que le cannabis fumé irrite les grosses bronches ce qui entraîne toux, gêne respiratoire et bronchites chroniques. Il favorise également les infections respiratoires du fait de la détérioration des défenses immunitaires du système respiratoire. Des études soulignent aussi le lien probable entre cannabis fumé, cancer du poumon, emphyseme et pneumothorax. Selon certaines études, le pneumothorax serait ainsi plus fréquent chez les consommateurs de cannabis que chez les fumeurs de tabac.

Source: dossier de presse CPLF 2016

Une possible réduction des risques ?

Certains experts préconisent une stratégie de réduction des risques pour la consommation de tabac et celle de cannabis. L'objectif est de pouvoir consommer ces substances en diminuant les risques sanitaires. Le tabac peut ainsi être consommé avec des technologies qui permettent de chauffer le tabac sans le brûler (heat not burn) et donc de délivrer de la nicotine sans fumée (vaporisateurs de tabac) ou qui libèrent de la nicotine sans tabac (inhalateurs de nicotine). Les vaporisateurs de tabac éliminent la combustion. Or, c'est elle qui génère la fumée et c'est cette dernière qui contient la majorité des substances nocives (monoxyde de carbone, goudrons, hydrocarbures polycycliques, nitrosamines, cadmium, mercure...). Ainsi, les vaporisateurs qui éliminent la combustion contiendraient-ils beaucoup moins de composés chimiques toxiques, voire pas du tout pour certains composés. Cependant, aucune étude n'a démontré que ces dispositifs de réduction des risques étaient sans danger à moyen et long terme.

Le Pr Dautzenberg, de l'hôpital la Pitié-Salpêtrière, a évoqué une stratégie de réduction des risques dans le cadre de la lutte contre le cannabis. Il s'agirait de supprimer le tabac dans les joints (et de ne consommer que de l'herbe, des feuilles de cannabis ou de remplacer le tabac par des plantes à fumer), ou bien encore d'utiliser des systèmes de vaporisation.



Le saviez-vous ?

Un joint de cannabis équivaut à 3 cigarettes. Il contient sept fois plus de goudrons, deux fois plus de benzène et trois fois plus de toluène qu'une cigarette.

COMMENT PROTÉGER LES JEUNES DU TABAC, DU CANNABIS?

Face à la hausse de la consommation de produits inhalés, la lutte doit être globale : mondiale (Convention-cadre de l'OMS), étatique, familiale, scolaire.

A SAVOIR

L'initiation au tabac est favorisée par la pression perçue des pairs, par les événements indésirables de l'enfance, par l'image positive véhiculée.

Source : Ratte S, Martzel A. Lutte contre le tabagisme. Information et contre information. Rev Prat (Paris) 2004 ;17 : 1911-8.

L'Organisation Mondiale de la Santé a montré que différentes mesures, menées conjointement, permettraient une réduction du tabagisme et de l'entrée des jeunes dans le tabagisme. Ainsi les mises en garde illustrées apposées sur les paquets, notamment celles avec des photos, permettent de réduire le nombre d'enfants qui commencent à fumer. Les campagnes médiatiques peuvent également persuader les jeunes de se sevrer du tabac. L'interdiction totale de toutes les formes de publicités en faveur du tabac permet une diminution de la consommation de tabac, tout comme les taxes sur le tabac, notamment chez les jeunes et les pauvres. Toutes ces mesures, menées conjointement, contribuent efficacement à une « dénormalisation » de la consommation de tabac dans la société. Un tel contexte complété d'actions de prévention, associant des aides à l'arrêt en milieu scolaire, et de formations des soignants à la prise en charge du sevrage des adolescents est nécessaire si l'on veut faire diminuer durablement la consommation de tabac des jeunes.

Le programme national de réduction du tabagisme (PNRT) 2014-2019 prévoit plusieurs mesures pour éviter l'entrée des jeunes dans le tabac :

- rendre les produits du tabac moins attractifs, notamment en mettant en place le paquet neutre standardisé, agrandir les avertissements sanitaires (de 35 % à 65 %), interdire certains arômes (interdiction du menthol en 2020) dans les produits du tabac, interdire la publicité sur le lieu de vente, augmenter les prix, mais aussi améliorer le respect de l'interdiction de vente de produits du tabac aux mineurs.

L'application de certaines mesures devrait être effective dès le 20 mai 2016.



ON PEUT FUMER AU LYCÉE ?!...

Après les récents attentats, des directeurs de lycées ont autorisé les jeunes à fumer dans l'enceinte de leur établissement. Une décision qui mécontente les associations de lutte contre le tabagisme. Interview de Michèle Delaunay, Présidente de l'Alliance contre le tabac.

Sur quel texte se basent les directeurs de lycées pour avoir remis des zones fumeurs à l'intérieur des établissements ?

Michèle Delaunay : Ils s'appuient sur la circulaire 050X27 qui interdit la sortie des élèves lors des pauses récréatives dans le cadre de l'état d'urgence. De fait, elle instaure une tolérance qui a été validée pour que les proviseurs installent des coins fumeurs dans les enceintes des lycées. Cela viole par deux fois la loi : les enceintes des établissements scolaires doivent être des zones non-fumeurs ; en outre les mineurs n'ont pas le droit de posséder du tabac car il est interdit de leur en vendre.

En quoi cette entorse à la loi Evin est-elle dramatique pour la lutte contre le tabac ?

Michèle Delaunay : Sur le plan sanitaire, il y a eu l'annonce d'un plan national de réduction du tabagisme. Il faut que les actes aillent dans le même sens. Or, là, on est face à une hérésie. Si un lycéen ne peut pas rester 3h sans fumer, c'est qu'il y a addiction au tabac et on doit donc l'envoyer chez le médecin scolaire, pas lui permettre de fumer ! Et en plus, on ne leur apprend pas à respecter les règles. Ce qui est l'une des bases de l'éducation.

Que demande l'Alliance contre le tabac ?

Michèle Delaunay : Nous demandons que le texte de la circulaire soit clarifié : l'état d'urgence permet de ne pas laisser sortir les élèves, mais on n'a pas à installer des coins fumeurs dans les établissements scolaires. C'est, je le rappelle, non seulement une violation de la loi, mais aussi de la santé. J'ai écrit à la ministre de l'Éducation Nationale, aux recteurs, proviseurs et inspecteurs académiques. Le monde de la santé et de la prévention est mobilisé.



Interview réalisée le 26 mars 2016

INTERVIEW

du Dr Béatrice Le Maître, tabacologue au CHU de Caen



Quel rôle les parents ont-ils à jouer dans la prévention du tabagisme des jeunes?

« Le rôle des parents est très important, même s'il peut parfois sembler apparaître au second plan par rapport au regard des pairs. Il est important, même pour des parents fumeurs, d'en avoir parlé avec eux et d'avoir établi des règles, par exemple ne pas fumer au domicile familial. S'imposer à soi-même des règles, quand on est fumeur, facilite le fait de les imposer à ses adolescents. Il n'est pas question de « faire la morale », mais d'alerter sur les risques plus immédiats, comme l'alcool ou le cannabis, ou plus sournois, comme le tabac (mais qui vont de pair dans les situations festives).

Se laisser entraîner n'est pas un signe de force, mais bien davantage un signe de faiblesse, et c'est un argument qui peut faire mouche chez un adolescent. Avec ses ados donc, en parler, encore en parler, toujours en parler, mais de façon ouverte et constructive. Et les signes de faiblesse pour les parents ? Ce serait d'être permissif, de laisser faire, voire d'acheter sa tranquillité et de cautionner par trop d'argent de poche.

L'important est de ne pas créer des murs d'incompréhension et de rébellion, mais bien des passerelles, par l'écoute, le dialogue, l'information sans jugement. L'important aussi est de favoriser l'envie d'activités qui vont aider l'adolescent à se projeter autrement : activités physiques, activités musicales... »

A savoir

Les adolescents seront plus sensibles à un discours sur les effets sanitaires à court terme (cheveux ternes, dents jaunies, mauvaise haleine...) qu'à long terme (pathologies respiratoires, cardiovasculaires, cancer).

Pourquoi les jeunes fument ?

Les raisons d'entrée et d'installation dans le tabagisme sont complexes, d'autant que les adolescents sont une population hétérogène. L'expérimentation et l'installation dans le tabagisme dépendent aussi bien de l'environnement des jeunes que de facteurs personnels.

Le tabagisme est influencé à la fois par les amis (avoir un meilleur ami fumeur), les parents (non interdiction de fumer à la maison...), mais aussi par les représentations collectives de la cigarette. Des facteurs personnels, aussi bien positifs que négatifs, peuvent aussi jouer un rôle dans le tabagisme comme la capacité à dire « non », l'estime de soi, des difficultés de vie... Si l'image de la cigarette est globalement négative pour les plus jeunes, elle s'associe à des valeurs positives avec l'avancée en âge. Elle reste ainsi le symbole de l'émancipation, de la séduction ou de l'intégration dans la bande d'amis. Les désagréments de la cigarette à court terme (baisse de la vitalité, maux de gorge, mauvaise haleine...) restent pour certains plus théoriques que réels ou contrés par différentes stratégies (« se nettoyer les poumons » en faisant du sport, parfum, consommation de chewing-gum).

De plus, le risque de dépendance est peu craint par les jeunes. En effet, seulement 23 % des adolescents fumeurs pensent que l'on devient rapidement accro à la cigarette.

Sources: Données françaises de l'enquête internationale Health Behaviour in School-aged Children (HBSC), Inpes, 2010 ; Jamais la première cigarette", étude 2011-2012 auprès des collégiens, Fédération française de cardiologie

Les manœuvres des industriels du tabac

De nombreux documents émanant des industriels du tabac montrent que les jeunes de moins de 12 ans sont une cible phare. Pour recruter des jeunes fumeurs, l'industrie du tabac adopte deux stratégies principales : faire accepter socialement la pratique tabagique et valoriser l'image du fumeur. En plaçant leurs produits dans les films, les magazines, en les présentant dans des événements sportifs, les industriels du tabac associent le tabagisme à des valeurs positives : fête, glamour, rébellion, affirmation de soi... Selon l'OMS, les films dans lesquels on consomme des produits du tabac ont incité des millions de jeunes dans le monde à commencer à fumer.

Les cigarettes aromatisées au goût sucré (fraise, coca...) sont autant de pièges destinés à initier les plus jeunes au tabagisme.

Enfin, les cigaretteurs utilisent de plus en plus Internet, tout particulièrement les réseaux sociaux pour promouvoir le tabac. En 2010, ont ainsi été créés un site internet et une page Facebook pour fêter les 100 ans de la marque Gauloises. Un reportage (Tabac : nos gosses sous intox) a montré que les cigaretteurs cautionnaient les vidéos de jeunes testant des cigarettes (les smoking reviews).

<http://www.myartshow.com/storybook/gauloises100ans/#/explorer> et <http://fr-fr.facebook.com/gauloises100ans>, accès le 30 octobre 2012.

<http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2016/protect-children-from-tobacco/fr/>

FICHE SANTÉ SEVRAGE DU TABAC ET DU CANNABIS CHEZ LES JEUNES

LES CONSEILS DE BÉATRICE LE MAÎTRE, TABACOLOGUE AU CHU DE CAEN ET MEMBRE DE L'ALLIANCE CONTRE LE TABAC

« Les adolescents fumeurs sont des fumeurs comme les autres. La seule chose qui change est leur degré de motivation pour l'arrêt du tabac en tant que tel. Ils n'ont pas encore accumulé les années qui font exprimer à beaucoup d'adultes le fait d'en avoir « marre de la dépendance »... ce sont de « jeunes » fumeurs, pourtant déjà des fumeurs « confirmés » qui n'en ont pas toujours conscience.

Comme pour les autres fumeurs, les traitements d'aide à l'arrêt du tabac ont une place importante : substituts nicotiniques (autorisés à partir de 15 ans) et traitements médicamenteux (autorisés à partir de 18 ans). Beaucoup pensent qu'ils n'en ont pas besoin... Certains pourront arrêter seuls, en effet, s'ils le décident et mettent en place des stratégies alternatives (sport, musique...). D'autres auront besoin de plus et il est alors important de savoir le leur proposer. Le mieux est de proposer à son adolescent fumeur de tabac et/ou de cannabis d'aller à une consultation de tabacologie ou d'addictologie. Il est important qu'un adolescent reçoive les « bons » messages. Un de ces messages, est que le tétrahydrocannabinol (THC) inhalé avec la fumée de tabac, va se stocker dans tous les tissus lipidiques du corps, dont les phospholipides au niveau cérébral, et s'éliminer très lentement, avec des phénomènes

possibles de relargage dans la semaine. Fumer un ou deux joints le samedi soir, c'est rester sous l'influence du THC la semaine suivante. Et quand on fume plus régulièrement, le soir par exemple, pour s'endormir, ce délai sera allongé sur plusieurs semaines. Par ailleurs, la consommation régulière et importante de cannabis à l'adolescence, va altérer le QI (coefficient intellectuel) de façon irréparable.

Message important: « Nous devons aider nos adolescents à s'affirmer sans tabac et, si nous-mêmes, parents, nous sommes fumeurs, abandonner le tabac sera une bonne façon de les encourager et de les aider. »

N'oublions pas de dire à nos adolescents qu'ils feront de grandes économies en arrêtant de fumer. Calculez avec eux ce qu'ils pourraient s'offrir !

Au prix actuel du paquet de 20 cigarettes (en moyenne 7 euros), dès 3 cigarettes par jour on est à 30 euros par mois de dépenses, plus de 50 euros par mois pour une consommation de 5 cigarettes par jour, 105 € pour 10 cigarettes, ... des sommes significatives par rapport à l'argent de poche du mois pour la majorité des jeunes.

DOCUMENTS, ADRESSES ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES POUR LES ADOLESCENTS FUMEURS ET LEURS PARENTS

La ligne téléphonique 39 89

Accessible du lundi au samedi de 8h à 20h, la ligne apporte des réponses à vos questions sur le tabac, ses risques et ses conséquences, et propose un accompagnement personnalisé et gratuit par des tabacologues.

Le site internet Tabac-info-service.fr

Tabac-info-service.fr propose des informations sur les méfaits du tabac et les solutions pour arrêter de fumer. Il propose également des jeux, des quiz, qui permettent de faire le point jour après jour sur sa relation au tabac et ses motivations pour arrêter. Des conseils sont également proposés aux parents afin de les aider à ouvrir le dialogue avec leurs enfants.

Les sites internet www.stop-tabac.ch et www.stop-cannabis.ch

«Les jeunes et leurs parents y trouveront beaucoup d'informations que l'on ne retrouve pas forcément ailleurs» informe le Dr Le Maître.

Brochure de la Fondation du souffle : Aidons nos enfants à résister à l'industrie du tabac - à télécharger sur le site www.lesouffle.org

LES ACTUALITÉS DE LA FONDATION DU SOUFFLE

La Fondation du Souffle édite différentes brochures et documentations sur le thème du tabagisme, à l'usage des parents ou à destination des ados ou pré adolescents.

Ci-dessous, celles que vous pouvez télécharger sur notre site www.lesouffle.org



Les raisons, les idées reçues et quelques conseils pour aider les parents qui veulent que leurs enfants résistent à l'appel du marketing du tabac.



Au travers de cette étude réalisée auprès de 3319 élèves (de 4e à terminale et CAP/BTS), le CDMR 44 se donne pour objectif de savoir si le « vapotage » a un effet d'incitation au tabagisme.



Une réponse aux questions des pré-adolescents sur le tabac, en utilisant les codes de leur génération. Une manière ludique de prévenir le tabagisme.

Le Docteur Robert GUENDON, président du Comité départemental contre les Maladies Respiratoires du Vaucluse de 2002 à 2014, est décédé récemment et la Fondation du Souffle s'associe, dans cette Lettre du Souffle, à l'hommage qu'ont souhaité lui rendre les membres du Comité départemental :

Le Docteur Robert GUENDON nous a quittés le 15 novembre 2015

Après ses études de médecine au CHU de Montpellier, il s'est spécialisé en pneumologie dans le service du Professeur F.B MICHEL. Installé pendant de longues années en Avignon, il laissera le souvenir d'un médecin de grande qualité autant apprécié des malades que de ses confrères.

En 2002 il a pris la présidence du CDMR 84 à la suite du Dr Pierre AUTRAN. C'est grâce à lui et à l'action du comité que nous avons des locaux modernes et accessibles.

Le Dr GUENDON laisse un grand vide dans le milieu médical vauclusien.

Le comité 84 exprime ses très sincères condoléances à son épouse Mireille et à toute sa famille.



La Fondation du Souffle
est sur les réseaux sociaux.



**Soutenir la Fondation du Souffle dans son combat pour la santé des jeunes, c'est fondamental !
Faites un don sur www.lesouffle.org**

La Lettre du Souffle - Magazine trimestriel - Maison du Poumon, 66 bd Saint-Michel - 75006 Paris - Tél. : 01 46 34 58 80 - www.lesouffle.org - Directeur de la Publication : Pr. Gérard Huchon - Rédaction : Anne-Sophie Glover-Bondeau - Conception : Fab2 - Crédit photos : iStockphoto.com - Imprimeur : Imprimerie GUEBLEZ, 197 rue du Général Metman, 57070 METZ - Commission paritaire : 0919 G 85835 - Dépôt légal : Mai 2016 - ISSN : 1265-4868 - Abonnement : 12 € par an - La Fondation du Souffle reçoit le soutien de : ASTRAZENACA, BOEHRINGER INGELHEIM, BRYSTOL MYER SQUIBB, CARDIF ASSISTANCE, CHIESI, FIAPSIL, FONDATION THIERRY ET ANNICK DESMAREST, GLAXOSMITHKLINE, MUNDIPHARMA, NOVARTIS BPCO, SOS Oxygène, TAKEDA.